Mairie de Nervieux

RECULE

2 1 552 2002

SOUS PREFECTURE DE MONTBHIS

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille deux, le onze février,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session

ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Nombre de membres en exercice: 13

Présents: 12... Votants: 13...

27, FEV. 2002
28 DIRECTION

ETAIENT PRESENTS: Mr Jacques GUILLERMET, Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Gérard CHERBUT, Mr Jean François BONNE, Mr Emmanuel FELIX, Mme Jocelyne DURIS, Mr Jean Luc DURRIS, Mr Jean Paul MERLE, Mme Jacqueline PEYRARD, Mr Serge TAMAIN.

Absent ayant donné procuration : Mme Severine GUILLOT

Absent: Mr Camille BOURDELIN

:ON

OBJET: CREATION D'UN PARKING POUR L'ECOLE, LA MAIRIE et L'EGLISE

- Suite à la demande formulée dans le rapport annuel des délégués de l'Education Nationale du RPI Nervieux Mizérieux.
- Compte tenu des risques liés à l'absence de parking prévu pour le stationnement des cars scolaires et des voitures, obligés de stationner sur la route départementale RD1, très fréquentée.

Suite à la demande formulée par un collectif de parents d'élèves pour améliorer la sécurité aux abords de l'école (pétition du mois de mai 2001 signée par 129 personnes)

Suite à l'existence d'un terrain en état de "friche industrielle" aux abords immédiats de l'école et de la Mairie.

Suite au constat du manque de places de stationnement sur la Commune, aux abords des bâtiments publics (école, salle du préau, Mairie, Eglise...) qui entraîne une situation anarchique, des tensions entre les habitants riverains de ces édifices et les usagers.

Suite au projet d'aménagement des abords de l'Eglise, de la Mairie et de l'Ecole tel qu'indiqué ci-après (voir plan en annexe):

- création d'une boucle et d'un emplacement, réservés aux transports en commun, (cars scolaires)
- création d'un parking pour les voitures particulières des familles et des enseignants
- création d'une voie d'accès desservant la Mairie et l'Eglise
- restauration de la desserte de la crypte de l'Eglise, condamnée lors de travaux d'agrandissement de l'usine.

Considérant la réponse des propriétaires des lieux, en date du 21 janvier 2002 informant la Commune qu'ils ne sont pas vendeurs.

Tél. 04 77 28 12 09 - Fax 04 77 27 26 52 - Code Postal 42510

République Française

Commune de 794 habitants

Canton de Feurs

Arrondissement de Montbrison

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre le projet ci-dessus,
- de demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir prononcer la mise à l'enquête d'utilité publique du projet,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique (enquête et bornage parcellaire) et à représenter la Commune pour toute opération ou acte, y compris devant toute instance judiciaire si nécessaire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 14 Février 2002

Le Maire,

